

Voie de contournement de Ville La Tuque

Mémoire destiné au Bureau des Audiences Publiques de l'Environnement.

Mardi, le premier juin 2004.

Présentation :

M. Paul-Aimé Ducas

M. Jean-Yves Caron.

citoyens latuquois.

Nous voulons par ce mémoire donner voix aux 3158 citoyens qui ont bien voulu, en toute liberté et en pleine connaissance du dossier, appuyer notre démarche en vue de la réalisation d'un projet de voie de contournement de la route 155 qui traverse le milieu bâti de notre municipalité dans toute sa longueur sur trois de ses artères principales. Nous croyons fermement qu'ils nous ont accordé leur appui parce qu'ils étaient tout aussi convaincus que nous de la nécessité et de la légitimité du projet. Et c'est grâce à cet appui populaire que nous avons pu lui faire franchir toutes les étapes nécessaires et l'amener jusqu'à aujourd'hui, devant le Bureau des Audiences.

Élaboré en 1977, le présent dossier a été dès le départ piloté par le Conseil du Travail de La Tuque, un organisme regroupant à ce moment-là quelques 1700 travailleurs et travailleuses de la région.

Raisons d'être du projet.

Plusieurs raisons nous ont motivés à initier et poursuivre nos démarches : dès le début, elles s'imposaient autant par leur évidence que par leur légitimité et 24 ans plus tard, elles conservent les mêmes caractères, avec en plus, vous le comprendrez, la note d'urgence qui se rattache à tout projet qui tarde à se réaliser.

Nous avons, comme bon nombre de nos concitoyens, deux préoccupations majeures : la **santé publique** et la **qualité de vie**.

Considérant l'augmentation continue de la circulation lourde au cœur même de la municipalité, il nous apparaissait urgent que des mesures soient prises dans le but de diminuer sinon éliminer les effets nocifs inhérents aux émanations

d'essence laissées par les véhicules lourds tout au long du trajet de la 155 actuelle.

Nous avons, pour référence, joint au présent mémoire un communiqué de l'organisme écologique Sierra Club du Canada en date du 25 juin 2003. Il fait état de statistiques sur les nombreux effets des émissions de moteur diesel sur la santé (cancers, asthme et autres problèmes respiratoires). Entre autres recommandations, nous citerons celle-ci : « **le rapport suggère notamment aux municipalités de restreindre l'accès des véhicules utilitaires lourds à moteurs diesel aux centres-villes...** ». Nous avons aussi cru bon de joindre au mémoire le résumé d'une étude effectuée conjointement par l'Association Pulmonaire Américaine et un organisme environnemental de Californie. Cette étude décrit de façon détaillée les composés des émissions de moteur diesel et tous les dangers qu'ils sont susceptibles d'engendrer pour la santé. Il fait mention de **40 contaminants toxiques, dont plusieurs seraient cancérigènes**. Nous n'élaborerons pas plus sur ce point, étant convaincus que le Ministère de l'Environnement du Québec possède toute la documentation utile à ce sujet.

Nous avons pour deuxième préoccupation majeure la qualité de vie des citoyens principalement ceux qui résident sur le trajet actuel de la 155 : aux niveaux de risques plus élevés pour la santé s'ajoutent pour eux les inconvénients majeurs des bruits et des vibrations. Ces deux facteurs générateurs de stress sont reconnus comme n'étant pas très favorables à une bonne qualité de vie. Nous ajouterons une considération quant à la mesure de ces deux facteurs : les appareils utilisés n'ont pas d'humeurs... les êtres humains en ont... D'autres inconvénients comme les poussières et les résidus d'essence contribuent à une plus grande diminution de la qualité de vie.

Bien que ces citoyens soient les plus affectés, il ne faut pas oublier que la grande majorité de la population est aussi sujette aux incidences sur la santé et la qualité de vie et l'on peut d'autre part affirmer que **toute** la population est assujettie aux risques d'accidents inhérents à la circulation lourde : chacun de nous doit fréquemment emprunter ou croiser les rues Bostonnais, St-François et Boulevard Ducharme qui constituent en fait la partie urbaine de la route 155. La Sûreté du Québec possède sûrement une documentation révélatrice sur ce sujet...

On ne doit pas non plus occulter l'éventualité d'un accident majeur impliquant un véhicule contenant des matières dangereuses et ne pas oublier qu'une école secondaire avec son transport écolier et l'hôpital local avec ses patients sont en bordure immédiate de la 155.

Suite à ces considérations et devant la perspective inquiétante d'une croissance continue de la circulation, la seule solution qui s'offrait à nous était celle de la construction d'une voie d'évitement qui permettrait de réduire la quantité des

véhicules lourds et par voie de conséquence en diminuer les effets nocifs. De là toutes nos démarches auprès des autorités concernées dont la municipalité, la MRC et le Ministère des Transports du Québec.

Acceptabilité du projet.

Pour toutes les raisons citées plus haut, nous considérons comme très souhaitable la réalisation de ce projet et nous pouvons affirmer qu'il est déjà accepté par une très grande majorité de la population latuquoise comme en font foi les nombreuses résolutions d'appui qu'il a reçu, notamment celles d'une imposante quantité d'organismes sociaux, de la Ville de La Tuque, de l'ex MRC du Haut-St-Maurice de même que l'appui des deux derniers députés du comté de Laviolette, soit monsieur Jean-Pierre Jolivet du Parti Québécois et madame Julie Boulet du Parti Libéral. Tous ces documents ont été portés au dossier du Ministère des Transports.

Impacts sur le milieu.

Le choix d'un tracé pour cette voie de contournement n'était pas évident à première vue : comme vous avez pu le constater, la configuration géographique particulière de notre localité n'offrait que peu d'options. Notre souci étant de ne pas simplement déplacer les problèmes d'une partie à l'autre de la municipalité, notre choix s'est arrêté sur un détournement le plus complet possible du milieu bâti ; c'est ainsi que nous avons élaboré un tracé initial en milieu boisé, à l'extérieur de la limite « est » de la municipalité, tracé qui s'apparentait à celui qui nous est proposé aujourd'hui par le Ministère des transports comme le tracé « E ». Pour des raisons de coûts, à l'origine, nous avons envisagé l'entrée sud de la voie au niveau du pont de la Petite Rivière Bostonnais. Pour sa part, le tracé proposé évite tout le « Quartier des Filions » et nous appuyons sans réserves cette modification.

Nous étions par ailleurs conscients qu'un projet de cette envergure devait entraîner des impacts possiblement négatifs de deux ordres complètement différents. D'une part, la construction et l'utilisation d'un tronçon de route en plein milieu boisé ne seraient pas sans affecter ce milieu au niveau de son écologie en général, particulièrement de sa flore et de sa faune. Suite à de nombreuses consultations auprès d'utilisateurs et avec notre propre expérience de la région visée, il ne nous apparaissait pas y avoir d'impacts majeurs susceptibles d'empêcher la réalisation du projet. Les études environnementales réalisées par la suite semblent avoir apporté une confirmation à notre hypothèse.

D'autre part, dès le dépôt à la municipalité de notre projet et de son tracé, des craintes se sont manifestées de la part de certains commerçants susceptibles

d'être affectés et de la part aussi de la Chambre de Commerce locale qui représente les intérêts de ses membres. Leurs interrogations, dont nous ne questionnons aucunement la légitimité, sont de nature beaucoup plus économiques qu'environnementales, il faut le souligner. Étant nous-mêmes des militants d'un organisme de travailleurs, nous avons aussi la même préoccupation : notre intention n'était surtout pas de créer un « monstre » qui résulterait en un désastre économique avec perte d'emplois importante. Nous n'avons pas l'expertise et surtout « pas les moyens » de chiffrer de façon précise l'ampleur des impacts économiques positifs et négatifs du projet et c'est au meilleur de notre connaissance du milieu que nous avons estimé qu'ils ne seraient pas considérables : notre hypothèse de base était d'une part que le passage des véhicules lourds ne constituait pas un élément majeur de l'économie locale et que d'autre part, une voie de contournement ne serait pas un empêchement pour ceux que nous appelons les « vrais touristes ». Nous considérons même que de nombreux voyageurs seront très heureux de pouvoir profiter d'une halte accueillante après quelques heures de « voisinage inamical » avec les mastodontes de la route...

Bien qu'il soit très difficile de déterminer par avance les effets d'un tel projet sur l'économie locale, l'étude effectuée par la firme HBA est venue confirmer que l'hypothèse du « désastre économique » appréhendé n'était pas fondée et ne pouvait être crédible. Ses recommandations, conjuguées avec les efforts des intervenants du milieu et de ceux du Ministère des Transports contribueront sûrement à atténuer, s'il y a lieu, les effets négatifs du projet au niveau du commerce local.

Améliorations du projet.

Vous aurez compris que nous appuyons dans son ensemble le projet de tracé « E » du Ministère des Transports et que nous appuierons également toutes modifications qui pourraient être apportées en vue de bonifier ledit tracé, notamment à l'entrée nord, si ces modifications sont possibles techniquement et contribuent à satisfaire les objections des résidents de ce secteur.

Autorisation du projet.

Considérant que la circulation lourde est susceptible d'être en croissance continue,

Considérant que ce projet constitue pour la localité une mesure importante de prévention en santé publique,

Considérant que la réalisation de ce projet amènerait aux citoyens une amélioration considérable de leur qualité de vie,

Considérant que ce projet est déjà âgé de 24 ans,

Nous souhaitons de votre organisme un avis favorable auprès du Ministère de l'Environnement et nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce mémoire.

Paul-Aimé Ducas



Jean-Yves Caron



Pièces jointes : Communiqué du « Sierra Club du Canada »
Bulletin de l' »Office of Environmental Health Hazard
Assessment" de la Californie.



Web en français :

Rechercher

Sites canadiens seulement



Aide à vous remettre au jeu.

INFORMATIONS MÉDICAMENTS INFORMATIONS MALADIES SOUTIEN COMMUNAUTAIRE BULLETIN DE SANTÉ NOUVELLES

Sympatico.ca > Santé > Nouvelles > En manchette

Les enfants qui prennent l'autobus scolaire ont plus de risques de cancer

à 17h28, le 25 juin 2003.

TORONTO (PC) - Les enfants qui prennent l'autobus scolaire, les camionneurs et les mécaniciens risquent davantage de développer un cancer à cause des émissions de moteur diesel, soutient le Sierra Club du Canada.

Dans un rapport rendu public mercredi, le mouvement écologiste affirme que jusqu'à 13 600 Canadiens développeront un cancer au cours de leur vie à cause des échappements de diesel.

Ces émanations pourraient, en plus, tuer prématurément des centaines de Canadiens chaque année, tandis que des dizaines de milliers d'autres doivent être hospitalisés pour des crises d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires.

Les risques élevés de cancers et d'autres maladies dues à l'exposition aux vapeurs de diesel chez les Canadiens illustrent l'urgence de régler le problème de pollution des moteurs diesel qui sont sur les routes, note le rapport.

Pour en arriver à leur évaluation des risques pour la santé, les auteurs du rapport combinent les résultats d'une variété d'études, dont des données provenant de l'Agence de protection de l'environnement de Californie. Le rapport souligne que certains groupes sont particulièrement vulnérables aux particules présentes dans les émissions de diesel, lesquelles, à cause de leur taille extrêmement réduite, peuvent pénétrer profondément dans les poumons. Les plus dangereuses sont les particules de carbone, auxquelles sont "accrochées" différentes substances toxiques ou cancérigènes.

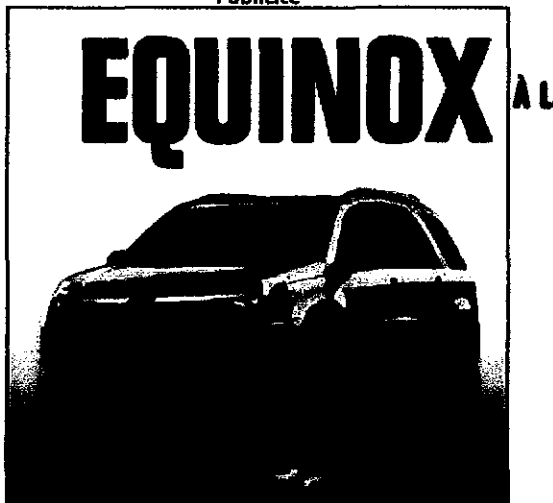
Parmi les plus vulnérables, à cause de leur exposition accrue au diesel, figurent les mécaniciens qui entretiennent les camions et les autobus, et ceux qui conduisent des camions, des tracteurs et de l'équipement lourd. Leur risque de développer un cancer au cours de leur vie est jusqu'à 47 pour cent plus élevé que la moyenne, note le rapport. Les enfants qui prennent régulièrement l'autobus scolaire sont également plus à risque que la moyenne des Canadiens, mentionne le rapport.

VOTRE OPINION
Avec le beau temps à nos portes, bientôt il faudra se découvrir. Pour perdre du poids, vous misez sur:

- une bonne alimentation
- de l'exercice physique régulier
- des pilules amaigrissantes
- des vêtements sombres et ajustés
- autres

Envoyez cette page à un ami

Publicité



Résultats

De plus, les vapeurs de diesel contribuent à augmenter le niveau de smog, a souligné l'auteure Jacqueline Sharp en entrevue.

Le rapport formule plusieurs recommandations. ~~Il suggère notamment aux municipalités de restreindre l'accès des véhicules utilitaires lourds à moteur diesel aux centres-villes, et d'interdire aux véhicules diesel de faire tourner leur moteur au ralenti de manière abusive.~~

Les auteurs suggèrent aussi aux commissions scolaires de protéger les écoliers en équipant leurs autobus à moteur diesel de filtres spéciaux pour contenir les fines particules nocives, ou de recourir à des moteurs alimentés par des combustibles de remplacement.

Le Sierra Club voudrait aussi que les gouvernements obligent les organismes qu'ils financent, comme les services de transport en commun ou les commissions scolaires, à employer des véhicules qui ne produisent pas de pollution aussi dangereuse.

[Retour aux manchettes »](#)

Recherche sur le Web

Canada en français Web francophone Tout le web

[À propos de Sympatico](#) | [Aide](#) | [Publicité](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Modalités](#) | [Contactez-nous](#) | [English](#)

© 2004 Bell Canada. Tous droits réservés.

Sympatico et sympatico.ca sont des marques de commerce de Bell Canada.

California Home

Thurs



- [OEHHA Home](#)
- [Air](#)
- [About OEHHA](#)
- [Children's Health](#)
- [Ecotoxicology](#)
- [Education](#)
- [Environmental Indicators](#)
- [Fish](#)
- [Pesticides](#)
- [Proposition 65](#)
- [Public Information](#)
- [Risk Assessment](#)
- [Water](#)
- [OEHHA E-mail Notification List](#)
- [Proposition 65 E-mail Notification List](#)



Office of Environmental Health Hazard Assessment
Public Information - Fact Sheets

Health Effects of Diesel Exhaust

A fact sheet by Cal/EPA's Office of Environmental Health Hazard Assessment and the American Lung Association
[Download a PDF copy of this fact sheet](#)

Diesel fuel is widely used throughout our society. It powers the trucks that deliver products to our communities, the buses that carry us to school and work, the agricultural equipment that plants and harvests our food, and the backup generators that can provide electricity during emergencies. It is also used for many other applications. Diesel engines have historically been more versatile and cheaper to run than gasoline engines or other sources of power. Unfortunately, the exhaust from these engines contains substances that can pose a risk to human health.

In 1998, the California Environmental Protection Agency's Office of Environmental Health Hazard Assessment (OEHHA) completed a comprehensive health assessment of diesel exhaust. This assessment formed the basis for a decision by the California Air Resources Board (ARB) to formally identify particles in diesel exhaust as a toxic air contaminant that may pose a threat to human health. The American Lung Association of California (ALAC) and its 15 local associations work to prevent lung disease and promote lung health. Since 1904, the American Lung Association has been fighting lung disease through education, community service, advocacy and research.

This fact sheet by OEHHA and ALAC provides information on health hazards associated with diesel exhaust.

What is diesel exhaust?

Diesel exhaust is produced when an engine burns diesel fuel. ~~It is a complex mixture of thousands of gases and fine particles (commonly known as soot) that contains more than 40 toxic air contaminants.~~ These include many known or suspected cancer-causing substances, such as benzene, arsenic and formaldehyde. It also contains other harmful pollutants, including nitrogen oxides (a component of urban smog).

- [© OEHHA](#)
- [Southern California Fire Res](#)
- [Air Site Li](#)
- [Acute REL](#)
- [▶ Table of](#)
- [Chronic RI](#)
- [▶ Table of](#)
- [Criteria Ai](#)
- [Diesel Exh](#)
- [Environme](#)
- [Hot Spots](#)
- [▶ Cancer f](#)
- [▶ Exposur](#)
- [Stochastic](#)
- [▶ Risk Ass](#)
- [Methodolo](#)
- [MTBE and](#)
- [Toxic Air C](#)
- [Toxicity Ci](#)
- [Outside Ai](#)
- [Reference](#)
- [Help!](#)
- [Site Map](#)
- [Tell Us Wh](#)
- [Contact OI](#)
- [Cal/EPA H](#)

How are people exposed to diesel exhaust?

Diesel exhaust particles and gases are suspended in the air, so exposure to this pollutant occurs whenever a person breathes air that contains these substances. The prevalence of diesel-powered engines makes it almost impossible to avoid exposure to diesel exhaust or its byproducts, regardless of whether you live in a rural or urban setting. However, ~~people living and working in urban and industrial areas are more likely to be exposed to this pollutant. Those spending time on or near roads and freeways, truck loading and unloading operations, operating diesel-powered machinery or working near diesel equipment face exposure to higher levels of diesel exhaust and face higher health risks.~~

What are the health effects of diesel exhaust?

As we breathe, the toxic gases and small particles of diesel exhaust are drawn into the lungs. The microscopic particles in diesel exhaust are less than one-fifth the thickness of a human hair and are small enough to penetrate deep into the lungs, where they contribute to a range of health problems.

Diesel exhaust and many individual substances contained in it (including arsenic, benzene, formaldehyde and nickel) have the potential to contribute to mutations in cells that can lead to cancer. In fact, long-term exposure to diesel exhaust particles poses the highest cancer risk of any toxic air contaminant evaluated by OEHHA. ARB estimates that about 70 percent of the cancer risk that the average Californian faces from breathing toxic air pollutants stems from diesel exhaust particles.

In its comprehensive assessment of diesel exhaust, OEHHA analyzed more than 30 studies of people who worked around diesel equipment, including truck drivers, railroad workers and equipment operators. The studies showed these workers were more likely to develop lung cancer than workers who were not exposed to diesel emissions. These studies provide strong evidence that long-term occupational exposure to diesel exhaust increases the risk of lung cancer. Using information from OEHHA's assessment, ARB estimates that diesel-particle levels measured in California's air in 2000 could cause 540 "excess" cancers (beyond what would occur if there were no diesel particles in the air) in a population of 1 million people over a 70-year lifetime. Other researchers and scientific organizations, including the National Institute for Occupational Safety and Health, have calculated cancer risks from diesel exhaust that are similar to those developed by OEHHA and ARB.

~~Exposure to diesel exhaust can have immediate health effects. Diesel exhaust can irritate the eyes, nose, throat and lungs, and it can cause coughs, headaches, lightheadedness and nausea. In studies with human volunteers, diesel exhaust particles made people with allergies more susceptible to the materials to which they are allergic, such as dust and pollen. Exposure to diesel exhaust also causes inflammation in the lungs, which may aggravate chronic respiratory symptoms and~~

~~increase the frequency or intensity of asthma attacks.~~

~~Diesel engines are a major source of fine-particle pollution. The elderly and people with emphysema, asthma, and chronic heart and lung disease are especially sensitive to fine-particle pollution.~~ Numerous studies have linked elevated particle levels in the air to increased hospital admissions, emergency room visits, asthma attacks and premature deaths among those suffering from respiratory problems. Because children's lungs and respiratory systems are still developing, they are also more susceptible than healthy adults to fine particles. Exposure to fine particles is associated with increased frequency of childhood illnesses and can also reduce lung function in children.

Like all fuel-burning equipment, diesel engines produce nitrogen oxides, a common air pollutant in California. Nitrogen oxides can damage lung tissue, lower the body's resistance to respiratory infection and worsen chronic lung diseases, such as asthma. They also react with other pollutants in the atmosphere to form ozone, a major component of smog.

What is being done to reduce the health risks from diesel exhaust?

Improvements to diesel fuel and diesel engines have already reduced emissions of some of the pollutants associated with diesel exhaust. However, diesel exhaust is still one of the most widespread and toxic substances in California's air.

ARB's Diesel Risk Reduction Plan, when fully implemented, will result in a 75 percent reduction in particle emissions from diesel equipment by 2010 (compared to 2000 levels), and an 85 percent reduction by 2020. The plan calls for the use of cleaner-burning diesel fuel, retrofitting of existing engines with particle-trapping filters, and the use in new diesel engines of advanced technologies that produce nearly 90 percent fewer particle emissions, as well as the use of alternative fuels.

The use of other fuels, such as natural gas, propane and electricity offer alternatives to diesel fuel. All of them produce fewer polluting emissions than current formulations of diesel fuel. As a result of ARB and local air-quality regulations, public transit agencies throughout California are using increasing numbers of passenger buses that operate with alternative fuels or retrofitted equipment.

For further information Office of Environmental Health Hazard Assessment

1001 I Street, P.O. Box 4010, Sacramento, CA 95812-4010
(916) 324-7572 www.oehha.ca.gov

Air Resources Board
1001 I Street, Sacramento, CA 95814
(800) 363-7664
www.arb.ca.gov